



Le bourg de Château-Garnier (vue aérienne)

Château-Garnier, demain !



Bulletin municipal N° 12

Décembre 2006

Le mot du Maire

Au crépuscule d'une année qui se termine dans la douceur d'un hiver atypique, je vous adresse à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 2007 et tout particulièrement de bonne santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Vous trouverez dans ce bulletin, un compte-rendu de la vie associative et communale de ces six derniers mois. Notons que grâce à la mobilisation de tous, la rentrée scolaire s'est effectuée normalement avec un effectif suffisant. Toutefois, il faudra œuvrer tous ensemble dans les prochains mois, afin d'attirer durablement de nouvelles familles avec des enfants. Comme elle s'y était engagée, la commune a entrepris la réalisation d'un appartement de type F 4 (3chambres, 1séjour) qui sera livré au cours du 1er semestre 2007. D'autres projets de ce

type sont à l'étude conjointement à celui de la réalisation d'un nouveau lotissement.

Au cours de l'année 2006, de nombreux projets ont été étudiés, notamment au niveau de leur faisabilité financière ou économique et si certains comme la boucherie-charcuterie sont retardés, d'autres vont se réaliser dès 2007, comme la Maison Médicale, qui permettra aux habitants de Château-Garnier d'avoir accès aux services de santé fondamentaux (kinésithérapeute, infirmières, médecin). Le 1er semestre devrait être riche en réalisations (enfouissement des réseaux, colombarium, bordures de trottoirs de la cité...).

Notre village fait preuve de dynamisme. Je tiens à remercier sincèrement mes collègues du Conseil Municipal, qui partici-

pent activement au sein des conseils, l'équipe des employés municipaux, qui fait un travail remarquable, les associations, sans qui Château-Garnier ne serait pas aussi convivial et enfin tous ceux qui agissent pour la qualité de vie et le développement de notre commune sans oublier la Communauté de Communes.

Un merci également à Notre Député et Conseiller Général, qui nous a permis d'obtenir des aides parlementaires substantielles pour notre logement social et notre Maison Médicale, et qui nous a apporté son soutien pour notre école.

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer lors des traditionnels vœux de la Municipalité, je vous souhaite une bonne lecture.

Dans ce numéro :	
Etat Civil -Calendrier des Fêtes	2
La Foire de la St Maurice	3
Festival—Illuminations - Fleurissement	4
Les bâtiments—La voirie	5
L'ADSL	6
La téléphonie	7
Les conseils municipaux	8 - 11
La Communauté de Communes -La bibliothèque	12- 13
Pluriservices	14- 15
La page sociale	16- 17
Les associations	18- 25
Notre histoire	26- 27
La page nostalgie	28
La page gourmande	29
Camet de voyage	30

Nous joindre

MAIRIE

Rue Maisonnay
86350 CHATEAU-GARNIER
☎ : 05 49 87 80 11
✉ : 05 49 87 82 86
mairie.chateaugarnier@wanadoo.fr

La Mairie sera fermée du au 24 décembre au 02 janvier 2007. Une permanence sera assurée le mardi, jeudi, vendredi de 10h00 à 12h00

ECOLE PUBLIQUE

M. Julien DELABALLE – Directeur et enseignant des CP-CE1

Mlle Anne COUSSEAU – Enseignante des CE2-CM1-CM2

Mlle Karine CHAUVINEAU – Enseignante des TPS, PS, MS, Grande section

☎ : 05 49 87 83 42

GARDERIE PERISCOLAIRE

Mme Sandrine SAUZE

☎ : 05 49 87 88 43 (Ouvverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 7h45 à 9h00 et de 16h30 à 17h45).

CANTINE SCOLAIRE

Mme Laura GUY – Présidente
Mme Marylène ROUET - Cantine

☎ : 05 49 87 97 48

Des permanences sont assurées à la garderie les lundis et mardis de la 3^{ème} semaine du mois pour la vente des cartes et tickets.

L'Etat Civil

Décès :

DESGRANGES Guillemette
veuve ZANIN : 15 juin*

CHEVEAU Janine veuve BOU-
CHET : 28 juillet*

VERGNAUD Yvonne veuve
RAMAT : 14 octobre*

CLERC Marie Alice veuve
MOINET : 25 octobre*

MARTIN Alice veuve CHAPE-
RON : 27 octobre*

CHEVAIS Albert : 7 décembre

(*) maison de retraite

Mariages :

SOUDAGNE Xavier et LIGIOT
Estelle : 8 juillet

LAFRECHOUX Sébastien et
MATHIEU Marie-Noëlle : 19
août.

Naissances :

RIGOLLET Marie Danièle : 22
juillet

MUZARD Dimitri Lucas : 31
août

SALLE Erwan : 1 octobre

PELLERIN Soulyan : 6 no-
vembre

TROMAS Maelle : 21 novem-
bre.



Calendrier des fêtes

janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	Dimanche 4	Dimanche 4	Samedi 7	Dimanche 6	Samedi 9
	Comptage che- vreuils ACCA + Pot au feu	Loto Pêche + Comi- té des Fêtes	Soirée Foot	Elections Présidentielles	Fête de la Musique
Samedi 6	Dimanche 11	Samedi 10	Samedi 14	Dimanche 13	Dimanche 17
Vœux de la Municipalité	AG Jumelage à 10h + Loto	Carnaval Ecole + Concert	Election Miss Pays Gencéen	Banquet de l' ACCA	Elections Législatives
Samedi 13		Dimanche 11	Dimanche 15	Du 17 au 20	Jeudi 21
Concours belote Plan d'eau à 20 h		11ème Castelganieroise	Belote Aînés Ruraux	Voyage Jumelage en Italie Voyage Cyclos ?	Randonnées Départementales des Aînés
dimanche 14		Samedi 24 / Di- manche 25	Samedi 21		Dimanche 24
AG Foyer des Jeunes ?		Théâtre	Repas Aînés Ruraux		Elections Législatives
Samedi 20	Samedi 24	Vendredi 30 / Sa- medi 31	Dimanche 22		Samedi 30
AG Cyclos	Belote Aînés Ruraux	Théâtre	Elections Présidentielles		Fête des Ecoles
	Dimanche 25	Samedi 31	Dimanche 29		
	AG Plan d'Eau à 10h + banquet	Ouverture de la pêche au Plan d'Eau	Randonnées Gençéennes		

Foire de la Saint-Maurice

Le dimanche 24 septembre 2006 a eu lieu la 11^{ème} édition de la FOIRE de la St MAURICE, qui a obtenu pour le 10^{ème} anniversaire de son renouveau un succès considérable. En effet, les chiffres parlant d'eux-mêmes, nous pensons qu'ils sont plus éloquentes qu'un long discours.

Nombre d'exposants : 93.

Spécialités : métiers alimentaires : 10, métiers de l'artisanat : 25, métiers artistiques : 17, métiers forains : 4, métiers de la brocante et vide greniers : 24, métiers énergies renouvelables : 3, divers : 3, animation de la Foire : 7.

Régions d'origine : Etranger : Espagne : 1, France : Poitou Charentes : 85, Pays de la Loire : 2, Centre : 3, Limousin : 1, Midi-Pyrénées : 1.

Fréquentation : Des différentes estimations faites, nous pouvons annoncer le chiffre de 4000 visiteurs au fil de la journée. En outre de nombreuses personnalités ont honoré de leur présence l'inauguration de cette 11^{ème} édition célébrant les 10 ans du renouveau de notre Foire.

On voudra bien trouver, ci-dessous, le texte du Président du COMITE DES FETES auquel Mr François AUDOUX Maire et Mr Arnaud LEPERCQ Député Maire d'USSON DU POITOU ont donné une suite très chaleureuse renouvelant leurs plus vifs remerciements et félicitations pour le travail accompli par nos bénévoles.

« Voilà 10 ans que l'idée de relancer la Foire de la St MAURICE, tombée en désuétude depuis près d'un ½ siècle, est née.

10 ans que l'équipe de bénévoles, sans lesquels rien ne serait possible, bénévoles issus ou non des associations castelgarniéroises, soutenus par les collectivités locales, œuvre sans relâche pour en faire la manifestation que vous venez de découvrir ou redécouvrir aujourd'hui et qui paraît être devenue l'évènement de fin de saison dans le Pays Civraisien.

Votre présence, pour laquelle je vous remercie vivement, nous en apporte la preuve.

Cette idée de renouveau relevait de la gageure car elle n'allait pas dans le sens général des idées du moment qui privilégiaient peu l'homme, lui-même à la recherche de ses racines, dans un monde déshumanisé.

Notre réflexion se traduisait bien dans le slogan qui a été donné à notre Foire « une fouère de dans l'temps pour les gens d'aneu » une foire de dans le temps pour les gens d'aujourd'hui (Merci Mr Lelong). Et ce slogan est de plus en plus d'actualité lorsque l'on voit les techniques mises au point pour utiliser les énergies renouvelables et propres qui peu à peu limiteront l'usage des énergies fossiles polluantes.

Mais également la 1^{ère} partie du slogan reste tout à fait vivace comme le prouve la présence importante des différents métiers, qu'ils soient alimentaires, artisanaux, artistiques ou

forains.

Nous n'oublierons pas nos animaux de ferme pas plus que le petit monde de la « chine » dont les adeptes avec des pièces d'hier font, pour certains, revivre des pièces d'aujourd'hui pour ne pas dire de demain. Je ne voudrais pas terminer ce bref aperçu de notre Foire sans rendre hommage à la musique à travers notre formation locale dont vous avez apprécié le talent.

Voilà ce que peut offrir une commune rurale dans laquelle il fait bon vivre et le seul souhait que l'on puisse formuler est de dire : Pourvu que ça dure. »

Un vin d'honneur préparé par le Groupe Folklorique l'Eteurbeuil et offert par la Commune de Château-Garnier a permis de clore dans la bonne humeur cette inauguration éclairée par le sourire radieux de notre MISS PAYS GENCEEEN Cindy COURTOIS accompagnée de sa non moins charmante Dauphine Elodie PREVAULT.

Le déjeuner, sous tivolis, a réuni 150 convives qui ont apprécié, entre autres, les gâteaux au chocolat présentés au concours par 24 pâtisseries ou pâtisseries Castelgarniéroises qui voudront bien trouver ici nos remerciements les plus vifs.

Ces remerciements sont également à partager avec tous les participants à la réussite de cette 11^{ème} édition de la FOIRE de la ST MAURICE, qu'ils soient organisateurs, exposants ou visiteurs.



L'été couleur Vienne : Groupe folklorique russe le 31/07/2006

La Vienne a créé voilà trois ans le festival « Eté couleur Vienne ». Cette année, ce furent 21 spectacles gratuits, qui ont rythmé la saison estivale 2006 sur l'ensemble du territoire départemental.

Jazz, rock, hip-hop, folklores étrangers, musique classique : Il y en a eu pour tous les goûts.

A Château-Garnier, nous avons eu la chance de recevoir le groupe folklorique russe : Le Chœur Académique du Nord de la Russie. Près de 500 personnes étaient présentes sur notre Plan d'Eau pour assister à ce très beau spectacle : Chants, danses et de très beaux costumes ont conquis le public.



Les illuminations

Bien des villes (avec d'importants budgets) et villages prennent des couleurs scintillantes en ces fêtes de fin d'année. Château-Garnier cette année encore n'a pas manqué à cette tradition. Merci pour votre contribution. La municipalité, cette année a fait l'achat de quatre sujets décors, devant être posés rue Maisonnay suite à l'enfouissement des réseaux, mais les travaux ne débutant qu'en janvier 2007, la rue a donc été décorée, cette année encore, avec les guirlandes existantes.

Comme ces dernières années, le jury formé des gagnants du concours illumination 2005 fera son évaluation la semaine entre Noël et le Jour de l'An. Le résultat de ce concours illuminations 2006 sera donné lors des vœux de la municipalité le samedi 06 janvier 2007.

Le fleurissement

Les derniers aménagements et plantations faits fin 2005 et printemps 2006 ont été détaillés dans les 2 précédents bulletins. Parterres et jardinières ont été garnis cet automne pour le fleurissement de printemps.

Détail de ce budget utilisé sur 2006 :

- Achat de printemps : 824.84€

- Travaux en régie : 1359.64€
- Net facture d'automne : 283.86€
- Achat de 20 arbres à planter au stade : 542.51€ (en remplacement des acacias boules)

Un fonds de concours représentant 50% des dépenses plafonnées à 3000€ est versé

par la Communauté de Communes (soit 1500 €).

Un nouveau programme d'aménagement sera étudié par la commission et nos employés pour l'année 2007.

Avis de recherche

Où sont passés les arrosoirs du cimetière ?



La vie de la commune : Les bâtiments

La restauration de nos bâtiments existants s'avance. Cependant d'autres projets sont en cours d'étude.

Logement social

Les travaux sont en cours, au 1^{er} étage de l'ancien logement Barrié, nous aménageons un logement F4 qui sera mis en location fin du 1^{er} semestre 2007. Coût estimatif des travaux : 67350€HT (subvention : 28400€, reste à charge de la commune : 38950€)

Maison Médicale

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment, les travaux débiteront courant 1^{er} semestre 2007. Cette maison abritera : un espace pour les médecins, un espace pour la kinésithérapeute (Mme Guillard) actuellement installée sur notre commune chez Mme Thimognier, un espace pour les infirmières d'Usson du Poitou.

Mme Guillard en fera son cabinet principal, alors que les docteurs et infirmières assureront des permanences quelques heures par semaine en conservant leurs cabinets respectifs. Des informations plus précises seront données au moment de leur installation.

Cimetière

Un colombarium est à l'étude. Le caveau provisoire va être refait et un ossuaire réalisé.

Quelques exemples de travaux effectués par les employés communaux

- * Mur du cimetière
- * Murette entourant le transformateur à La Roche
- * Entrée du Plan d'Eau Route de Gençay
- * Réparation Logement de La Poste



La voirie

VOIRIE COMMUNALE

En 2006, le programme concernait la route de St Martin sur une partie en enrobé et la réfection d'un tronçon route de Bernay à Horeb. Ces travaux sont attribués à la société Irribaren, ils ne sont pas débutés à ce jour, mais se réaliseront sur ce 1^{er} trimestre 2007. Les fossés à Horeb ont été curés par les employés municipaux avec la location d'une mini-pelle.

VOIRIE RURALE

L'évaluation d'un programme pour 2007 est à l'étude et un dossier de demande de DGE va être déposé. Ces travaux devraient concerner : Chez Jean de Lavaux, Laspierre, Envaux (suite aux travaux d'assainissement), la Lionnière, la Roche, Couture, le Breuil, tronçon chemin de Couture à hauteur de la clinique.

Bordures de la cité : les bordures (côté droit direction Gençay et gauche route de St Secondin, ainsi que devant chez Mme Tin-

gault) étaient prévues sur 2006. Les travaux n'étant pas commencés, nous demandons des devis pour la 3^{ème} tranche (de chez M. Lucquiaud à M. Martin), ainsi, ils pourraient être réalisés en même temps en début d'année 2007.



L'ADSL à Château-Garnier

Depuis février, l'ADSL est enfin disponible à Château-Garnier avec un débit convenable, même s'il n'est pas supérieur à 2 MO et nous prive de quelques services comme la visiophonie ou la télévision.

Il existe deux moyens principaux pour se connecter à Internet :

- Le modem ADSL

- Les « box » fournis par les fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

Un des avantages des « box » est de pouvoir souscrire un abonnement à la téléphonie illimitée avec une 2ème ligne (numéro en 08 au lieu des 05 49) pour un coût forfaitaire selon le FAI (téléphonie sur IP). Il existe aussi des logiciels à téléchargement gratuit (Skype, Voip) qui permettent de téléphoner en France ou à l'étranger, gratuite-

ment ou à des coûts très modiques.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les offres des 7 principaux FAI pour les services actuellement accessibles à Château-Garnier.

A noter qu'AOL, qui propose une « box » avec un bon rapport qualité-prix, vient d'être racheté par Neuf Cégétel et que son avenir est incertain

OFFRES DES 7 PRINCIPAUX FAI NOV 2006 (Source Micro Hebdo N° 447)

	ALICE www.aliceadsl.fr	AOL www.aol.fr	CLUB INTERNET www.club-internet.fr	DARTY www.darty.fr	FREE www.free.fr	NEUF CEGE-TEL www.neufportail.fr	ORANGE www.orange.fr	TELE 2 www.tele2.fr
COUT ABONNEMENT MENSUEL	29.95 €	29.90 €	29.90 €	32.90 €	29.99 €	29.90 €	24.90 €	29.90 €
COUT DE L'OPTION TELEPHONIE ILLIMITEE	Inclus dans le forfait	Inclus dans le forfait	Inclus dans le forfait	Inclus dans le forfait	Inclus dans le forfait	Inclus dans le forfait	10 € / mois	Inclus dans le forfait
ENGAGEMENT MINIMUM A LA SIGNATURE DU CONTRAT	12 mois	aucun	12 mois	aucun	aucun	aucun	12 mois	aucun
FRAIS DE RESILIATION	aucun	49 €	aucun	aucun	96 € moins 3 €/mois d'ancienneté	45 €	aucun	49 €
CONDITIONS ET PRIX D'OBTENTION DE LA BOX	incluse	Vendu 29.90 €	Louée 3€/mois ou vendue 72 €	Incluse	incluse	incluse	Louée 3 €/mois Vendue 59	incluse
CONNEXION WI FI	intégrée	Option à 29.90€	intégrée	Option à 29€	intégrée	Option à 25€	intégrée	Option sur simple demande
COMMUNICATIONS GRATUITES	Vers les postes fixes en France* et dans 23 pays	Vers les postes fixes en France* et dans 23 pays	Vers les postes fixes en France* et dans 40 pays	Vers les postes fixes en France* et dans 14 pays	Vers les postes fixes en France* et dans 27 pays	Vers les postes fixes en France* et dans 30 pays	Vers les postes fixes en France*	Vers les postes fixes en France* et dans 31 pays
GESTION A DISTANCE DU REPONDEUR TELEPHONIQUE	Réception des messages par e-mail	aucune	Alerte par e-mail consultation des messages en ligne	aucune	Alerte par e-mail consultation des messages en ligne	Alerte par e-mail consultation des messages en ligne	aucune	Alerte par e-mail consultation des messages en ligne

*: Hors numéros courts et numéros spéciaux

** Voir liste des pays concernés sur le site du FAI

La téléphonie mobile

Le permis de construire a été déposé mi-octobre et la convention de mise à disposition du terrain est signée. La construction de l'antenne mutualisée, se fera courant 2007. Rappelons que cette antenne permettra la réception des opérateurs Bouygues, Orange et SFR. Outre la commune de Château-Garnier, cette antenne desservira une grande partie de la commune de Saint-Romain et accessoirement Jossé, Sommières et La Chapelle-Bâton.



France-Télécom

Dans un récent courrier, France-Télécom nous rappelle les obligations des propriétaires concernant l'élagage des végétaux qui menacent d'entraver le bon fonctionnement du téléphone. Il est de la responsabilité de tous de faire en sorte que le réseau téléphonique soit entretenu d'une manière optimale. Aussi, nous avons trouvé utile de publier in « extenso » le courrier que France-Télécom nous a fait parvenir en espérant que chaque propriétaire mettra un point d'honneur à réaliser ce geste citoyen.

« France-Télécom, depuis la suppression, en 1996, de la servitude d'élagage dont elle bénéficiait auparavant, n'a aucun moyen légal de faire procéder à l'élagage des végétaux qui menacent d'entraver le service du téléphone ou empêchent d'effectuer des travaux sur le réseau téléphonique. Aussi doit elle s'en remettre au bon vouloir des propriétaires et au soutien des gestionnaires de voirie afin d'obtenir des propriétaires défaillants qu'ils respectent leurs obligations de riverains de la voie publique et permettent ainsi aux équipes techniques d'effectuer leur travail.

Les communes, en tant que gestionnaires de voirie ont l'obligation légale de faciliter le passage du service universel des télécommunications (ART L 47 du Code des Postes et Communications Electroniques) dont France Télécom est en charge. Notamment en cas de défaut d'élagage

de la part des riverains, un maire peut faire procéder dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale, à l'élagage, même sans le consentement des propriétaires.

En outre, toute dégradation ou entrave à l'accomplissement du service universel du téléphone est passible d'une amende de 1520€ en vertu de l'article L 65 du Code des Postes et Communications Electroniques. Pour éviter le désagrément d'une éventuelle amende à vos administrés, il conviendrait de veiller à ce qu'ils procèdent régulièrement à l'élagage de leurs arbres en bordure de voie publique.

France Télécom dispose de lettres types pour leur rappeler leurs obligations légales. Ces courriers peuvent venir en appui d'une politique d'élagage entreprise par les communes.

Aussi, afin de faciliter la sensibilisation de vos administrés à ce problème, je vous prie de bien vouloir trouver jointe à ce courrier, une lettre type à compléter si vous le souhaitez par vos services et à adresser le cas échéant aux habitants de votre commune qui n'auraient pas élagué les arbres leur appartenant en bordure de voie publique.

En vous remerciant de votre soutien et des mesures que vous pourrez prendre en ce sens, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves TAUNAY, Directeur de

l'Unité Régionale de Réseau Poitou-Charentes. »

Lettre-type

« Madame, Monsieur,

J'ai été informé que des arbres non élagués de votre propriété située..... Risquent d'endommager une ligne téléphonique alimentant plusieurs abonnés.

Je dois vous informer que l'élagage est obligatoire pour les riverains de la voie publique.

En outre, si le service téléphonique venait à être interrompu par suite de votre négligence, votre responsabilité risquerait d'être engagée au titre de l'article 1384 du Code Civil et le remboursement des travaux et déplacements effectués pour la réparation de la ligne serait à votre charge.

De plus, vous vous exposeriez à l'application d'une amende de 1520 € au titre de la dégradation d'un ouvrage de télécommunication (art L 65 du Code des Postes et Communications Electroniques). Aussi, je vous demande de bien vouloir faire procéder à l'élagage de vos végétaux dans les plus brefs délais.

Comptant sur votre diligence, je vous prie de croire, madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Les conseils municipaux

Réunion du 15/06/2006

LOCATION DU LOGEMENT DE L'HOTEL RESTAURANT : Le logement sera loué à M. & Mme SOUDAGNE à compter du 26 juin 2006 moyennant un loyer mensuel de 270 euros. Un dépôt de garantie égal à deux mois de loyer soit 540€ sera demandé. Le Maire est autorisé à établir et signer le bail à intervenir.

VENTE DU MATERIEL ET PAS DE PORTE DE L'HOTEL RESTAURANT : l'ouverture de l'hôtel restaurant qui portera désormais le nom de « LA PAPIILL'HOTE » est prévue mi juillet. Le matériel et le pas de porte pourraient être vendus aux nouveaux exploitants 14500€ payables à la signature de l'acte.

MAISON MEDICALE : Vu l'intérêt manifesté par les infirmières d'Usson du Poitou, le plan de la maison médicale, prévu au rez-de-chaussée du bâtiment « BARRIE » doit être revu.

LOGEMENT SOCIAL : Vu les difficultés d'obtention de certaines subventions, les travaux ne pourraient débuter qu'au 1^{er} trimestre 2007. Suite à l'appel d'offres, le coût des travaux est estimé à 69275€, dont 13100 € de travaux qui seraient effectués par les employés communaux.

BORDURES ET TROTTOIRS ROUTE DE GENCAY ET DE ST SECONDIN : les devis concernant la pose de bordures et confection de trottoirs sur les CD 100 et CD 36 de l'habitation de M. et Mme FERRON à l'habitation de M. et Mme BEGOIN ainsi que devant celle de Mme TINGAULT s'établissent comme suit : SACER : 62333€, SIMER : 53210€, SA IRIBARREN : 47302€. Les travaux sont attribués à la SA IRIBARREN de Joussé.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU VILLAGE D'ENVAUX : Madame DORLAC serait d'accord pour vendre le terrain nécessaire à la construction de la station de traitement, à condition qu'elle trouve un autre terrain dans le village. Monsieur Nicolas VIGNAUD, dont la maison est trop encavée pour permettre un raccordement à l'égout sans pompe de relèvement souhaiterait conserver

son assainissement individuel en l'état.

SONORISATION DE LA SALLE DES FETES : Le montant du devis pour l'installation d'une sonorisation à la salle des fêtes, établi par M. Alain VALADE s'élève à 3200€ HT. Bien que la sonorisation de la salle des fêtes semble nécessaire au Conseil Municipal, celui-ci décide, vu le coût élevé du projet de le différer.

PROJET D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT : Deux terrains sont proposés, l'un route de Bernay, face au nouveau lotissement, sur un terrain appartenant à M. & Mme CHEVAIS Jacques et l'autre sur un terrain sis le long du chemin de Chez linet, appartenant à Mme MOREAU Léone. Le Conseil qui s'interroge sur la nécessité d'un nouveau lotissement, décide de repousser la décision à une date ultérieure pour permettre à chacun de réfléchir sur la suite à donner à ces projets.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. VIGNAUD : la pompe du puits du monument aux Morts ne fonctionne plus, d'où utilisation de l'adduction pour l'arrosage des fleurs.

M. BONNIN : les containers pour le tri sélectif sont pleins. Réponse : le camion de la Communauté de Communes est en panne.

M. GUINAULT : des gravats ont été déposés sur le terrain communal en dessous du lotissement. Réponse : ces gravats sont stockés en prévision du terrassement de l'éventuelle déchetterie.

Mme CHEVAIS : problèmes liés au nouveau transformateur : implantation, raccordements

Mme LEOBET : Monsieur GUIGNER a prêté sa bétonnière pour les travaux au Castel. Réponse : il est en projet d'en acheter une.

M. AUDOUX : l'ordinateur du secrétariat va être remplacé, ainsi que les logiciels. Cette dépense est à la charge de la Communauté de communes. Le logiciel cadastre doit être remis sur le nouvel ordinateur : coût : 180€.

Mme RIBARDIERE : revoir l'éclairage de la scène à la salle des fêtes. Réponse : L'entreprise MPS est

intervenue le 14 juin.

Réunion du 06/07/2006

HOTEL RESTAURANT VENTE DU MATERIEL ET DU FONDS, LOYER : Après discussions avec les futurs exploitants, la vente du matériel en l'état, du fonds, droit du bail est fixée à 6000€ payables à la signature de l'acte. les frais étant à la charge des acheteurs.

Le loyer mensuel est fixé à 420€ HT. Un dépôt de garantie de 840€ sera demandé. Les frais d'actes seront à la charge des acheteurs

MAISON MEDICALE : le permis de construire va être déposé pour que les travaux débutent début 2007

ASSAINISSEMENT COLLECTIF A ENVAUX : Le dossier « construction d'un réseau séparatif d'assainissement et d'un ouvrage de traitement au village d'Envaux », « établi par le bureau SESAER, 17 avenue de Paris-86700 Couhé est terminé. Pour 15 branchements, représentant 60 habitants, le coût est estimé à 218780€HT dont 108357€ pour le réseau et 110423€ pour la station. La commune sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau (15% sur le coût du réseau et 35% sur le coût de la station), du Conseil Régional et du Conseil Général (50% sur le coût du réseau et 30% sur le coût de la station)

PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES A Mme SAUZET SANDRINE : En raison des stages pour l'obtention du BAFA qui se déroulent pendant les vacances scolaires, Mme SAUZET effectue de ce fait des heures en plus de sa durée de travail normale. Ces heures lui seront payées en heures complémentaires avec un maximum de 8.67h/mois et en heures supplémentaires au-delà.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA CANTINE SCOLAIRE : L'Association ne pouvant faire face aux dépenses restant à payer pour cette année scolaire, un complément de subvention de 1000€ est attribué.

CHEMINS DE RANDONNEES : Le projet de chemins de randonnées établi avec le Syndicat Mixte du Pays Civraisien est approuvé.

Les conseils municipaux

DEMANDE DE Mme SEJOURNE POUR ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN A LASPIERRE :

Mme SEJOURNE souhaite acquérir une portion d'un chemin rural à « Laspierre ». Le Conseil est favorable à cette demande. L'Intéressée devra fournir un certificat de propriété concernant les terrains traversés par cette portion de chemin, avant mise à enquête publique du projet.

VENTE DU TERRAIN A LALLIER DEVANT LA MAISON DE MME TOURON

Suite à la demande de Mme TOURON Nathalie qui souhaitait acquérir la parcelle AX 312 de 150m² contiguë à sa maison d'habitation (partie du chemin), le Conseil propose un prix de 435€. Pour mémoire, le coût du bornage déjà effectué et payé par la commune s'élevait à 356.65€ et des portions de chemins ont été vendues au prix de 0.51€ le m².

ACHAT D'UNE BETONNIERE : est prévu l'achat d'une bétonnière pour l'exécution de travaux de maçonnerie par les employés.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme CHEVAIS : retirer les panneaux de chantier route de Gençay.

M. BONNIN : des tables et une chaise sont à réparer à la salle des fêtes ainsi qu'une lame de parquet.

Mme MARCHAND : une rencontre dans le cadre du jumelage est prévue du 6 au 8 octobre au lac de Constance : prix : 139€ par personne

Réunion du 18/08/2006

AUGMENTATION DU LOYER POUR LE LOGEMENT OCCUPE PAR M. GOUTTE

Le loyer passe de 257.68€ à 264.01€ au 1^{er} septembre 2006

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE à Mme CHAMBARD : Madame CHAMBARD, ayant quitté le logement de la poste le 31 juillet 2006 et l'état des lieux n'ayant révélé aucune dégradation impor-

tante, le dépôt de garantie de 412€ sera restitué.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEEDV :

Lors de sa réunion du 26 juin 2006, le Comité du SIEEDV a approuvé la modification de ses statuts concernant la compétence optionnelle en matière de communications électroniques, pour y intégrer notamment l'activité des courants porteurs en ligne, sur ses communes adhérentes. Le Conseil adopte les statuts modifiés.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE A RAISON DE 5 H/ SEMAINE :

Mme LACOSTE, actuellement CAE et Mme SAUZET, agent technique, sont essentiellement affectées à l'école et ne disposent pas de suffisamment de temps pour l'entretien des locaux de la commune. Un poste d'agent des services techniques à raison de 5/35èmes est créé à compter du 1^{er} octobre 2006. Mme Marylène ROUET dont les heures ont été réduites à la cantine scolaire sera recrutée.

ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA CANTINE : Sont à étudier, le type de matériel à acquérir ainsi que le coût.

CREANCES IRRECOURVABLES - BUDGET PRINCIPAL : Mme PERRIN n'ayant pas réglé la location de tables et chaises pour un montant de 10.50€, cette somme est admise en non valeur.

CONTRAT POUR MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE : la maintenance de la chaufferie continuera d'être assurée par l'Entreprise THERMO'DYN, représentée par Monsieur DELAUNAY Frédéric pour un montant annuel de 2000€.

REMBOURSEMENT PAR L'ASSOCIATION DE GESTION DU PLAN D'EAU

DES HEURES EFFECTUEES PAR Mme LACOSTE : les heures effectuées par Mme LACOSTE pour l'aide aux bénévoles à l'entretien et le gardiennage de l'aire de loisirs seront facturées à l'Association de Gestion du Plan d'Eau au coût réel (aide CAE déduite) soit : 1.86€ pour le mois de juin et 1.91€ pour les mois de juillet, août et septembre.

LOCATION DU LOGEMENT DE LA POSTE :

Ce logement sera loué à Melle REIX Aurore à compter du 1^{er} octobre 2006, moyennant un loyer mensuel de cinq cents euros (500€). Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé.

ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU LIEUDIT « LASPIERRE »

Suite à la demande de Melle SEJOURNE Pascale, qui souhaite acquérir une portion de chemin rural traversant sa propriété sise au lieudit « Laspierre », considérant que la portion de chemin sise entre les parcelles BI 290, BI 292 et BM 238, BM 239, BM 240, BM 241 est en très mauvais état et très peu utilisée, le Conseil charge le Maire de soumettre ce projet d'aliénation à enquête publique dès que possible.

DISSIMULATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS :

Une convention sera signée avec France TELECOM afin de fixer les modalités techniques et financières, d'étude et de réalisation des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications dans la rue du Moulin, Place de l'Eglise, Rue Maisonnay et Rue A Bouchard.

SOREGIES assurera l'assistance technique (en parallèle du projet de renforcement des réseaux électriques du SIEEDV) incluant les missions citées ci-dessous. Le coût forfaitaire de la prestation consistant à préparer le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'études et d'ingénierie de génie civil relative à la réalisation des infrastructures nécessaires à l'enfouissement des réseaux de télécommunications, lancer la consultation des entreprises, négocier et analyser les offres des travaux de génie civil, suivre la bonne réalisation des travaux et participer aux réunions de chantier et réceptionner les travaux est fixé à 1900€ HT.

Le Conseil Municipal sollicite sur la base des devis concernant ces travaux (soit 27908€ une subvention dans le cadre de la Charte relative à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunications dans l'environnement 2004-

Les conseils municipaux

2007, égale à 40% du coût des travaux HT soit : 11163.30€.

MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DE M. CHARDAT : actuellement en contrat CAE à raison de 30H/semaine, M. Didier CHARDAT sera employé à raison de 35H/semaine à compter du 1^{er} septembre 2006

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. REMAUD : il est urgent de prévoir l'empierrement de certains chemins, notamment à « Chez Lebrun »

M. DEVERGE : signale la présence de nombreuses déjections canines sur la place de l'église. Deux vitres de l'église sont à remplacer.

M. BERNARDIE : un nouveau devis va être établi pour la sonorisation de la salle des fêtes et la fourniture d'enceintes pour les cérémonies.

Mme MARCHAND : vitesse excessive dans le bourg, tant pour les camions que les voitures.

Mme URBAIN : prévoir le nettoyage de la place de l'Europe.

Mme CHEVAIS : le panneau de sens interdit de la rue A Bouchard, situé au carrefour de la route de Jossé est insuffisant. Il serait bon de contacter la DAEE pour voir s'il est possible de retirer le passage busé qui existe dans la plantation de merisiers, face au portail d'entrée du Plan d'Eau. Le devis pour la réparation de la route de St Martin étant trop élevé, n'est retenue que la partie allant du square à la Carnardière, pour un montant d'environ 10000€.

M. GUINAULT : l'éclairage du lotissement des Bois de la Barrière ne fonctionne pas.

Réunion du 14/09/2006

TARIFS DE LA GARDERIE A COMPTEUR DU 25/09/2006 : A compter du 25 septembre 2006, les horaires d'ouverture de la garderie seront les suivants : matin : 7h45 - 9h15, soir : 16h30-17h45. Les tarifs sont fixés comme suit : matin : enfant arrivé avant 8h00 : 1.00€ jusqu'à la rentrée. Après

8h00 : 0.50€ jusqu'à la rentrée. Soir : 0.50€ la demie heure à partir de 16h45. Toute demi-heure commencée est due. Pour les enfants inscrits au transport scolaire, le mode de facturation est identique en dehors de leurs heures de ramassage.

Le paiement de la cotisation trimestrielle de 5€ par famille utilisant la garderie est obligatoire. Cette cotisation est déduite de la facture si celle-ci est supérieure à 5€.

AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT SOCIAL : La mission coordinatrice en matière de sécurité chantier et protection de la santé des travailleurs pour les travaux d'aménagement du logement social est confiée à la SARL BRUNETEAU pour un montant de 650€HT.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - ECLAIRAGE PUBLIC : dans les rues Maisonnay, rue du Moulin, rue A Bouchard et place de l'église, l'éclairage public sera modifié lors de l'enfouissement des réseaux pour un montant de 35428.82€ HT. Une subvention de 7085.77€ est accordée par le SIEEDV et le Conseil Général est sollicité pour participer à hauteur de 25% soit 8858€.

REPRISE D'ANCIENS MATERIAUX PAR LA Ste SERVANT : les matériaux à démonter dans l'ancien bâtiment BARRIE pour l'aménagement du logement social et de la maison médicale seront repris par l'entreprise SERVANT aux tarifs suivants : cheminées démontées ou à démonter : 100€ l'unité, dallage pierre démonté : 60€ le m², pierres dessus de mur et autres : 6€ l'unité, dallage pierre à démonter : 50€ le m², parquet sapin à démonter (35m²) : 100€ l'ensemble, planches diverses à démonter : 8€ le m².

MAITRISE D'OEUVRE POUR CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : Monsieur Alain BOURDON (Maître d'œuvre) représentant la SARL CICB et Monsieur BRUNETEAU (économiste) assureront la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une maison médicale pour un montant total de 14000€.

TAXE D'HABITATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS : la taxe

pour les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier 2007 et qui n'ont pas été occupés 30 jours consécutifs au cours de chacune des 5 dernières années ne sera pas instaurée dans la commune pour 2007

ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE : la commune va acquérir à CGD, la collection nationale des grands auteurs constituée de 101 volumes, au prix de 228€TTC et de la collection « détente » composée de 25 livres assortis pour enfants au prix de 95€TTC.

VENTE DU LIVRE « CHATEAU-GARNIER - SON EGLISE » : le livre « Château-Garnier son église », livre imprimé pour le centenaire de l'église sera mis en vente à la mairie au prix de 10€.

ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES : Le Conseil Municipal souhaite que le nom de « Général Gérard BAUDOUX » soit attribué à une rue qui pourrait être la route de Bernais. Une commission d'attribution des noms de rue doit être constituée prochainement.

ASSAINISSEMENT DU VILLAGE D'ENVAUX : un poste de refoulement pour un coût supplémentaire de 6080€ dont 2128€ à la charge de la commune, subventions déduites devra être installé.

DEMOLITION DU TRANSFORMATEUR DE LA POSTE : le transformateur de la poste va être démolit. La SOREGIES propose de revendre à la commune le terrain d'une superficie de 6m² pour 1 €, (les frais d'acte étant à la charge de la commune) ou de conserver ce terrain et en condamner l'accès par un mur.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « MAISON MEDICALE » : Pour la création et la gestion de ce projet, un budget annexe assujéti à la TVA va être créé à compter du 1^{er} novembre 2006..

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme LEOBET : problèmes aux chauffe-eau de l'hôtel restaurant

Mme CHEVAIS : informe le Conseil que la nouvelle Présidente de la cantine scolaire est Mme Laura GUY de la Ferrière Ayroux.

Les conseils municipaux

Réunion du 13/10/2006

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT TRESORERIE : la ligne de crédit de trésorerie de cent mille euros (100000€) destinée à payer les travaux et acquisitions pour lesquels les subventions accordées ne sont pas versées, est renouvelée pour un an.

ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA CANTINE : un lave-vaisselle pour la cantine va être acheté à Monsieur AUZANNET pour un montant de 2354.92€TTC.

ACHAT DE BARRIERES ET DE CHAISES : acquisition auprès de la Sté SEMIO de 12 barrières de sécurité 14 barreaux au prix de.. 420€HT, de 30 chaises pliantes et chariot pour 593€. Les chaises sont destinées à équiper la salle « Semailles au Vent ».

SUBVENTION A L'A.P.E DE LA CANTINE SCOLAIRE : une subvention complémentaire de 1000€ est attribuée à l'Association des Parents d'Elèves pour la gestion de la cantine scolaire.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DU PLAN D'EAU : le 31 juillet 2006, à l'occasion du spectacle folklorique offert par le Conseil Général, l'installation a été assurée par le Comité des fêtes et l'Association de Gestion du plan d'eau qui a fourni les boissons gratuites pour le groupe folklorique. Au vu des dépenses effectuées par l'Association de Gestion du Plan d'eau, une subvention de 150€ lui est attribuée.

TRAVAUX AU CIMETIERE : est à l'étude une proposition du Centre Funéraire LEYLAVERGNE pour la construction d'un ossuaire surmonté d'un caveau provisoire pour un montant de 2007€ TTC. En ce qui concerne le columbarium, le Conseil souhaite un choix plus large.

ACHAT D'UNE POMPE D'ASSAINISSEMENT POUR LE BAS BOURG : l'ancienne pompe du poste du bas bourg va être remplacée par une pompe à roue « Vortex », plus performante, pour un montant de 2353€ HT.

VENTE DE COMMUNAUX A LA PETOLEE : le Conseil est favorable à la vente des 3 parcelles de « communaux » sises à la Pétolée. Le prix proposé serait de 0.25 à .030 € le m². une enquête publique devra

être réalisée avant la vente.

ACHAT DE LA PARCELLE BO 269 (TRANSFORMATEUR DE LA POSTE) : La SOREGIES cède à la commune, après démolition de la cabine (la passerelle sera conservée ainsi que le massif d'implantation de la cabine, les garde-corps seront démontés et récupérés par la commune. La passerelle étant conservée, l'accès sera provisoirement condamné par SOREGIES à l'aide d'un grillage), la parcelle cadastrée BO 269 sera achetée pour un euro symbolique. L'acte de vente sera établi par Maître COUV RAT, notaire à Buxerolles.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

M. GUINAULT : des ferrailles et papiers sont déposés aux bennes à verre de la route de St Romain.

M. BONNIN : revoir le réglage de l'éclairage public pour l'hiver. Les chemins de randonnées sont balisés. Prévoir le nettoyage des vitres de la salle des fêtes.

M. AUDOUX : nécessité d'installer un spot avec détecteur à l'hôtel restaurant.

M. VIGNAUD : il reste des têtes de buses à faire. Prévoir une réfection des allées du square d'Amoneburg.

Mme MARCHAND : horaires de la

Réunion du 13/10/2006

poste.

ATESAT : Assistance Technique de l'Etat pour la solidarité et l'aménagement du territoire

La convention avec les services de l'Etat est renouvelée. N'est retenue que la mission de base concernant les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

INDEMNITE PERCEPTEUR : Sont accordées à Mme Annie MEUNIER, receveur municipal, trésorier de Gençay depuis le 01/08/2006, l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an et l'indemnité pour confection des documents budgétaires.

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR CREATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES AU VILLAGE D'ENVAUX : Pour l'installation de la station de traitement à Envaux et

après étude des services compétents, la commune va acheter aux Consorts DORLAC, la parcelle cadastrée section BN n° 24 d'une superficie de 2453 m² pour un montant de 2700 €.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VOIRIE : le Syndicat Intercommunal de Voirie du canton de Gençay n'ayant plus aucune activité est dissout à compter du 31 décembre 2006.

CREATION DE RESERVE INCENDIE POUR LES VILLAGES DE « L'EPINE » et « LE COURTEILLE » : Afin d'assurer la défense incendie des villages de « L'Epine » et du « Courteille », la commune doit aménager deux mares situées sur des propriétés privées puisque l'implantation de bouches incendie est impossible vu le faible débit du réseau d'eau potable. Des conventions ont été signées avec M. et Mme SMITH qui possèdent une mare à « L'Epine » et Mme SEINE qui possède une mare au Courteille. Le coût des travaux s'élève à 10892.85€ HT et une subvention DGE égale à 30% du montant des travaux HT est sollicitée.

MAISON MEDICALE : suite aux modifications de plan, le coût total du projet est désormais estimé à 129640€ HT. Pour financer ces travaux, les subventions suivantes sont demandées : DDR (30%), Contrat Régionale de développement rural (20%) et réserve parlementaire (15000€)

LOGEMENT SOCIAL : Un devis va être demandé pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Ce projet pourrait être subventionné par la Région.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. AUDOUX : présente les éventuels projets qui pourraient être subventionnés par la région par l'intermédiaire du Syndicat du Pays Civrasiens.

Mme CHEVAIS : présente le programme des actions pour le Téléthon sur le canton.

M. BERNARDIE : souhaite que soit réétudié le projet de sonorisation de la salle des fêtes

Mme MARCHAND : présente les cadeaux remis dans le cadre du Jumelage par les commune de TRAGWEIN (Autriche) et TUORO (Italie).



La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Aménagement de la ZA Verneuil à Gençay (sortie de Gençay direction Confolens)

Les travaux de viabilisation des terrains sont terminés. Deux des quatre lots ont été vendus aux entreprises :

- **Valade** (fabrique et vente de meubles)
- **Joly** (conception et fabrication de gloriettes).

Depuis l'automne, la Communauté de Communes est propriétaire des parcelles situées en face de la zone de l'autre côté de la RD 741. Ces terrains d'une superficie d'environ 2 hectares permettront l'aménagement de 2 lots supplémentaires.

Aménagement du Centre Culturel La Marchoise à Gençay

L'ensemble des travaux a pris du retard et devrait être achevé vers la fin février 2007.

Ces travaux comprennent la création d'un bâtiment d'accueil et de liaison (entre les deux bâtiments existants), réaménagement du bâtiment actuel (bâtiment face aux terrains de tennis) pour l'accueil des différents ateliers et salles de musique.

Rappel de l'opération :

- * Coût des travaux et frais : 850 000,00 € HT
- * Subventions (Etat, Contrat de Territoire et Département) : 350 000,00
- * Communauté de Communes : 500 000,00

Construction d'un laboratoire de farci poitevin à Sommières du Clain

Le permis de construire a été accordé au cours de l'année et à l'automne nous avons consulté les entreprises pour la réalisation des travaux qui vont débiter dès le début de l'année 2007.

Rappel de l'opération :

- * Coût des travaux et frais : 440 000,00 €
- * Subventions (Etat et Département) : 170 000,00 €

Vente de terrains sur la ZA Galmoisin à St-Maurice

4 lots ont été vendus au cours de l'année 2006 :

- * la commune de St-Maurice pour la construction de leur atelier communal,
- * un atelier de maintenance,
- * un atelier pour le contrôle technique des véhicules.
- * un atelier de dallage en pierre.

Garage Intercommunal

Le Projet de construction du garage intercommunal pour les différents camions et matériel de la Communauté avec une aire de lavage fonctionnelle a pris du retard car la subvention d'Etat (105 000 €), demandée au titre de la DGE 2006, n'a pas été accordée faute de crédits.

Cependant le projet n'est pas remis en cause. Aujourd'hui le permis de construire est en cours d'instruction et l'architecte prépare le dossier d'appel d'offres. Des nouveaux plans de financement sont à l'étude et les dossiers de demande d'aide sont en cours de préparation.

Les élus ont choisi l'option d'un bâtiment tout bois, ce programme pouvant s'intégrer dans le projet de Pôle d'Excellence Rural

déposé par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien (voir ci-dessous).

Pôle d'Excellence Rural : valorisation de la filière bois

Un exemple de valorisation à partir d'une déchetterie :

Outre les déchets verts résultant des petites tailles, il arrive en déchetterie des bois de toutes sortes non valorisés : grosses branches, vieux piquets, palettes, vieilles boiseries,

Face à cette situation, et dans la cadre du projet Pôle d'Excellence Rurale présenté par le Syndicat Mixte du pays Civraisien, la Communauté de Communes du Pays Gencéen a décidé d'améliorer et d'adapter sa déchetterie actuelle afin de mieux valoriser « la filière bois » à savoir :

- Aménagement d'une plateforme pour favoriser le tri des bois reçus :

- case recevant des bois pouvant être transformés en plaquettes pour chaufferie bois existante ou en projet sur le Pays Civraisien (la transformation étant réalisée par le matériel et l'équipe d'insertion prévus dans le projet global),

- case pour les bois ne pouvant faire du combustible (bois traités) mais pouvant devenir des copeaux horticoles utilisés pour le paillage,

- case pour les bois pouvant être réutilisés (palettes, boiseries, ...).

- Construction d'un bâtiment « tout bois » destiné à abriter :

- les bennes à ordures ménagères et camions (actuellement dispersés dans des locaux en location),

- des matériels divers (dont les broyeurs du Pays Civraisien),

- les objets apportés pouvant être valorisés (équipe de l'ADECL) ac-

La Communauté de Communes

tuellement stockés en extérieur et souvent vandalisés.

- Plate-forme de lavage des bennes et camions avec récupération des eaux de pluies et traitement des eaux de nettoyage.

- Production d'eau chaude solaire pour le personnel.

- Eclairage solaire extérieur de l'ensemble du site.

- Mise en place d'un poêle à granulés pour les bureaux et sanitaires.

Ainsi cet ensemble de travaux, outre la valorisation de la filière bois serait un

exemple d'amélioration environnementale d'une déchetterie parfaitement cohérent dans le projet global présenté par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien.

Bâtiment Garde-Manger à St-Secondin

Malgré de nombreux contacts avec des personnes de l'Agro-alimentaire et des rencontres avec des organismes mandatés par la région Poitou-Charentes le dossier n'a pas évolué.

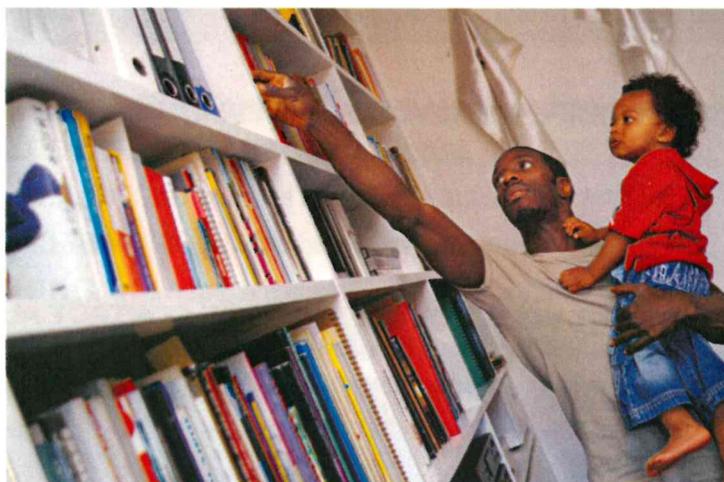
Début octobre, suite à une demande de l'entreprise Nicolas Diffusion (création d'enseignes publicitaires), installée dans un petit local à St-Secondin, le Conseil Communautaire a décidé :

- de changer la vocation du bâtiment,
- de vendre le groupe froid,
- de louer à cette entreprise le bâtiment à partir du 1^{er} novembre 2006 (le montant du loyer couvrant l'annuité d'emprunt).

La bibliothèque

Nous vous rappelons que Château-Garnier possède une bibliothèque municipale située salle des Associations, 1^{ère} étage gauche où se trouve un grand nombre d'ouvrages à la disposition de tous. En septembre dernier, la municipalité a acheté 126 nouveaux livres pour adultes et enfants pour la somme de 323€, ce qui permet un choix plus varié. L'hiver approche.... Il fait froid et nous sortons moins.... Profitez-en, petits et grands pour venir emprunter gratuitement quelques nouveaux volumes selon votre choix.

Mme BONNIN et Mme VETAULT vous accueilleront les mardis de 14h30 à 17h00.



PLURISERVICES INTERIM

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

Une équipe proche de vous pour une réponse rapide à vos besoins temporaires de main d'œuvre. PLURISERVICES-INTERIM intervient aussi sur votre COMMUNE puisque notre territoire d'intervention couvre les 5 cantons suivants :
AVAILLES – CHARROUX – CIVRAY – COUHE – GENCAY

PLURISERVICES-INTERIM ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION s'adresse plus particulièrement au secteur marchand :

➤ VOUS ETES :

➤ ENTREPRISES

➤ ARTISANS COMMERCANTS

➤ EXPLOITATION AGRICOLE ...

Elle propose des missions d'intérim pour les demandeurs d'emploi, agréés par l'ANPE. Les entreprises peuvent donc faire appel à nous lorsqu'elles sont à la recherche de main d'œuvre pour un besoin ponctuel : SURCROIT D'ACTIVITE, REMPLACEMENT POUR CONGES OU MALADIE...

Si vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI, venez vous inscrire auprès de nos PERMANENCES à :

- COUHE, au Lieu Ressource Emploi,
- GENCAY, au local de la Communauté de Communes,
- CHARROUX, à la Mairie sur rendez-vous,
- CIVRAY, à notre agence.

En 2007. participez vous aussi contre les méfaits du chômage.

PLURISERVICES INTERIM PARTICIPE AVEC VOUS A LA VIE ECONOMIQUE LOCALE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AU :
27 , place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 41 45 - 📠 05 49 87 00 05
✉: pluriservices-interim@wanadoo.fr

PLURISERVICES

Association Intermédiaire

UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

PLURISERVICES intervient aussi sur votre COMMUNE puisque notre territoire d'intervention couvre les 5 cantons suivants :

AVAILLES – CHARROUX – CIVRAY – COUHE – GENCAY

PLURISERVICES, Association Intermédiaire existe depuis maintenant 18 ans et poursuit son activité dans le domaine du « PRET DE MAIN D'ŒUVRE ».

Elle intervient auprès des :

➤ COLLECTIVITÉS LOCALES

➤ PARTICULIERS

➤ ASSOCIATIONS

Aides ponctuelles auprès des employés communaux et autres démarches.

Pluriservices est agréé « services aux personnes ». Avec les emplois familiaux (ménage, jardinage) vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50%.

Si vous disposez de l'APA, nous pouvons vous proposer nos services pour les groupes 3 et 4.

Pluriservices reçoit les règlements CESU (chèque emploi-service universel) délivrés par les Comités d'Entreprises ou les Entreprises.

Nous pouvons vous aider dans différents domaines :

- Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses
- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Jardinage et entretien d'espaces verts
- Travaux de bricolage (maçonnerie – menuiserie – peinture-placo etc.)

NOUS FAIRE APPEL EST POUR VOUS UNE SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE :

- Pluriservices est l'employeur
- Nous recrutons la personne compétente
- Nous effectuons toutes les démarches administratives (déclarations, factures, cotisations ...)

Si vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI, venez vous inscrire auprès de nos PERMANENCES à :

- COUHE, au Lieu Ressource Emploi,
- GENCAY, au local de la Communauté de Communes,
- CHARROUX, à la Mairie sur rendez-vous,
- CIVRAY, à notre agence.

Nos remerciements à l'ensemble des collectivités qui soutiennent notre action.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AU :
27, place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 41 45 - 📠 05 49 87 00 05

✉ pluricivray@wanadoo.fr

La page sociale : Infos en bref !

La carte vitale 2 pour bientôt !

La carte vitale 2 fera progressivement son apparition dans nos portefeuilles. L'assurance maladie commence le remplacement de l'actuelle carte vitale par une version plus moderne, dotée d'une puce, plus performante et de la photo de l'assuré. Il faudra au moins 4 ans pour remplacer toutes les cartes. Donc, soyons patients, nous serons avertis en temps utile.



Exonération de la taxe d'habitation principale

Pour être exonéré de la taxe d'habitation :

- * Le plafond de revenus imposables à respecter en 2006, est de (revenu fiscal 2005 soit 7417€) pour la 1^{ère} part, majorés de 1981€ par demi-part supplémentaire.
- * Il faut en plus soit :
- * Avoir 60 ans (ou être veuf ou veuve)
- * Etre titulaire de l'allocation supplémentaire versée par le fonds de solidarité vieillesse ou fonds spécial d'invalidité ou du RMI.
- * Etre atteint d'une invalidité ou une infirmité bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou héberger sous votre toit un enfant atteint lui-même d'invalidité à condition que vos revenus n'excèdent pas un le plafond autorisé (se renseigner auprès du Trésor Public).

Attention : dans tous les cas, vous devez habiter seul ou avec votre conjoint ou avec des personnes à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

A SAVOIR !



* Pour les médicaments, l'ordonnance doit être présentée la 1^{ère} fois à la pharmacie dans les 3 mois au maximum après sa date de délivrance. A défaut le pharmacien ne peut plus délivrer les médicaments, sinon, la sécurité sociale pourrait refuser la prise en charge.

* En cas de séparation ou de divorce, un second livret de famille peut être délivré à un des époux qui est dépourvu du 1^{er} livret. La demande doit être faite à la mairie de son domicile, auprès de l'officier de l'état

civil. (décret du 1^{er} juin 2006-n° 2006-64D).

* Mieux vaut ne jamais se séparer des documents originaux et n'envoyer que les photocopies. Sachez que l'on ne doit plus exiger que les photocopies soient certifiées conformes à l'original, sauf exception (certificat demandé par une autorité étrangère (décret du 1-10-01).

* Pour demander votre retraite de base, adressez-vous à la caisse de retraite

dont vous dépendez (CRAM, MSA, AVA, ORGANIC, etc...). Pour vos retraites complémentaires, à votre dernière caisse ARRCO (pour les non cadres) ou à votre caisse AGIRC (pour les cadres). On peut aussi s'adresser au centre d'information sur les retraites complémentaires = le C.I.C.A.S pour lequel une permanence est assurée à la mairie de Civray (se renseigner des jours et horaires à la mairie de Civray).

La Ligue contre le cancer

Le Comité Départemental de la Vienne de la Ligue Contre le cancer se veut au plus près de vous, malades et proches de malades avec :

- ⇒ Ses groupes de paroles animés par un médecin et une psychologue,
- ⇒ Ses groupes de convivialité
- ⇒ Ses visites à domicile pour écouter et soutenir,
- ⇒ Ses permanences au CHU, à l'hôpital de Châtelleraut, à l'hôpital de

Montmorillon,

- ⇒ Ses rencontres pour les proches des malades, avec un médecin et une psychologue,
- ⇒ Sa commission sociale pour une aide financière.

Le comité c'est aussi la lutte contre le tabagisme, le dépistage des cancers.

Le comité c'est aussi un soutien financier important à la recherche pour permettre de poursuivre les avancées et le progrès réalisés.

Contactez nous au 46 rue des Champs Balais à Poitiers :

Tél : 05 49 47 10 15

Fax : 05 49 47 21 60

e-mail : cd86@ligue-cancer.asso.fr

Nous sommes à votre disposition.



C.L.I.C (Centre d'Information et Coordination Gériatrique du Pays Civraisien)

- Vous avez plus de 60 ans ;
- Vous habitez l'une des communes couvertes par le CLIC
- Vous vous interrogez sur les dispositifs d'adaptation de votre habitat, les structures d'accueil, les démarches administratives ; les aides financières ;
- Vous avez besoin d'une aide à domicile (courses, transport, ménage, repassage, jardinage, portage des repas, téléalarme, garde de jour ou de nuit), pour vous, votre famille ou votre entourage...
- Vous recherchez une activité sur votre canton, vous souhaitez rencontrer de nouvelles personnes, participer à la vie locale de votre commune
- Vous êtes un professionnel ou un établissement impliqué auprès des personnes

âgées.

Une permanence est assurée à Gencay le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois au bureau du SSIAD-ADMR (Bât. Delcroix) 1, rue de la Paix de 9h00 à 12h00.

Un numéro : 06 76 72 30 42.

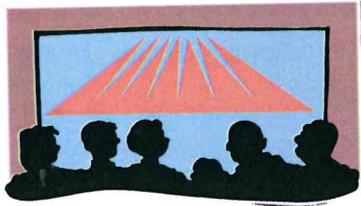
Une personne : Mme BRUNE
Infirmière coordinatrice.

ADMR

Vous avez besoin d'une aide à domicile, n'hésitez pas à contacter les personnes responsables dans la commune ou le CLIC (article précédent) ou Mme LEOBET.



Le Petit Théâtre



2006 s'éloigne à petits pas et voici que 2007 nous montre son nez.



La cantine

Le mardi 29 août, nos enfants ont repris le chemin de l'école. Marylène Rouet, notre cantinière, a accueilli les enfants à la cantine en compagnie de Gwendoline Lacoste et de Sandrine Sauzé.

L'assemblée générale du vendredi 8 septembre a permis l'élection d'un nouveau bureau :

- Présidente d'honneur : Mme JOUANDEAU Danièle,
- Présidente : Mme GUY Laura,
- Vice-présidente : Mme HUVELIN Sylvie,
- Trésorier : Mr COGNEE Patrice,
- Secrétaire : Mme MOINEAUD Sylvie,
- Vérificateurs aux comptes : Mme MOINEAUD Christelle et Mme SAUZE Sandrine.

Il a été décidé en commun ac-

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.



cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.

cord avec la cantinière et la mairie que le temps de Mme Rouet serait diminué à 5,5 heures par jour.



Le Comité des Fêtes

Les activités du COMITE DES FETES durant cette année 2006 sont restées très traditionnelles puisque nous avons été présents lors des manifestations suivantes :

- Course cycliste CIVRAY ST ROMAIN avec prime de 45 €,
- 10ème CASTELGARNIE-ROISE avec trophée,
- Élection de MISS PAYS GENCEEN,
- Randonnées Gencéennes,
- Course cycliste « TOUR DU PAYS CIVRAISIEN »,
- Manifestation cyclo-sportive « LA MICHEL GRAIN ».

De plus, le Comité des Fêtes a organisé avec LE BEAU GARDON le Loto du 5 mars 2006 qui a connu une fréquentation comparable à celle de l'année dernière avec un résultat en excédent de 76,75 € par association.

Le 31 juillet, en collaboration avec l'association du PLAN D'EAU, nous avons accueilli le spectacle offert par le Conseil

Général à travers la Troupe de CHANTS ET DANSES DE L'ACADEMIE DE RUSSIE DU NORD dont la prestation a été très appréciée par plus de 500 personnes.

Enfin, toute l'équipe a travaillé à la réussite des 10 ans du renouveau de la foire de la St Maurice pour sa 11ème édition qui a eu lieu le dimanche 24 septembre 2006 et dont vous voudrez bien trouver le compte rendu dans les pages de cette gazette.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de notre association a eu lieu le samedi 26 novembre 2006. Des points examinés il ressort principalement que :

1°) Le bilan financier établi par notre Trésorière Claudine CHEVAIS fait apparaître un déficit de 604,23 € malgré la subvention du Pays Civraisien attribuée à la Foire de la St Maurice. La situation financière au 27/11/2006 était de 3361,82 €

2°) L'élection du tiers sortant 2006 a vu les personnes suivantes élues ou réélues à l'unanimité :

- Mr BONNIN Christophe
- Mr GUINAULT Jacques
- Mme MOREAU Chantal
- Mr VIGNAUD Nicolas

3°) Le calendrier 2007 des fêtes et manifestations a été établi et diffusé dans cette gazette.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2007.

Le Président

Claude BERNARDIE



Anciens Combattants, APE et Cantine

C'est sur le ton de la convivialité que nous avons rencontré, Mr Chevrier, Président de l'association des Anciens Combattants 39-45 à la Mairie, autour d'un apéritif.

L'occasion de cette rencontre ?

La dissolution de l'association des Anciens Combattants, et la remise d'un chèque de 400 euros pour les enfants de l'école.

Un moment de rencontre très émouvant entre Mr Chevrier, Claudine Chevais, Huguette Léobet, Laura Guy, Présidente de la cantine et Agnès Cognée, Présidente de l'association des Parents d'élèves.

Ce fut l'occasion ensuite de solliciter les enseignants de l'école afin d'organiser une rencontre avec Mr Chevrier et les enfants de l'école afin de faire mémoire

d'une époque à ne pas oublier. Il est probable que cette rencontre ait lieu aux alentours de mai, pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

En tous cas, au nom des parents d'élèves, au nom de la cantine et au nom des enfants de l'école : Merci Mr Chevrier, Merci les Anciens Combattants !

La Cantine et l'APE



Les Aînés Ruraux

L'assemblée générale des Aînés Ruraux a eu lieu au début janvier 2006 au cours du repas de la galette des rois.

Le club compte 63 adhérents. Lors de cette assemblée générale Mr Benaiteau Joseph a manifesté le désir de ne plus accomplir ses fonctions de trésorier. Il a été remplacé par Mme Marchand Claudette.

Voici la composition du bureau :

- Mme URBAIN Andrée : Présidente,
- Mme ROY Suzanne : Vice Présidente,
- Mme MARCHAND Claudette : Trésorière,
- Mme MARSAULT Bathilde : Trésorière adjointe,

- Mme HELIAS Marie Joséphe : secrétaire,
- Mr CHEVAIS Albert : secrétaire adjoint..

Deux personnes qui ont beaucoup assuré au sein du club, nous ont quittés cette année : Mme THIMOIGNIER Jeanne et Mme BUJON Louise. Nous pensons bien à elles.

Lors du repas du 23/04/2006, Mr BENAITEAU Joseph a reçu la médaille des Aînés Ruraux, des mains de Mme URBAIN Andrée, présidente.

Joseph a œuvré activement au sein du club, en 1990 il devient secrétaire adjoint puis en 1991, trésorier jusqu'en 2006.

Nous lui souhaitons d'être très longtemps avec nous pour jouer à la belote et nous raconter des histoires.

Les repas mensuels sont toujours le premier jeudi du mois au restaurant « La Papil'hote »

Les Aînés souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année.



La Communauté Locale



Le 8 octobre dernier la Communauté Locale de Château Garnier a célébré la messe de rentrée de catéchismes. Cette messe fut animée par les enfants du secteur qui étaient accompagnés de leurs catéchistes. Ce moment fut très priant et très chaleureux.

D'autre part, nous avons mis à votre disposition dans cette gazette un dépliant vous rappelant la constitution de notre Communauté Locale. Ce petit tract vous indique qui contacter en cas de besoin.

- Délégués pastoraux : Mme Blanc et Mme Lucquiaud,
- Délégué à la vie matérielle : Mme Vétault,

- Délégué à la prière : Mme Delage,
- Délégué à l'annonce de la foi : Mr Ressegand,
- Délégués à la charité : Mme Mignon et Mme Martin,
- Préparation des Sépultures : Mme Ressegand, Mme Delage et les délégués pastoraux,
- Baptême : Mme Cognée, Mme Blanc et Mr Ressegand J.Christophe,
- Mariage : Le Prêtre et les délégués pastoraux
- Demande de communion : La Communauté Locale,
- Catéchisme et éveil à la foi : Mr Ressegand,

- Demande de messe : Les délégués pastoraux et Mme Delage.

Enfin, Noël approche à grands pas... Nous invitons donc tous les enfants petits et grands à venir faire la crèche dans l'Eglise le samedi 23 décembre 2006 à 14h30.

Nous comptons sur vous et vos petites mains pour faire une belle crèche qui sera illuminée le soir de Noël.

En effet, l'Eglise de Château Garnier célébrera la veillée de Noël le 24 décembre 2006 à 20h00.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de Noël.

La Rentrée 2006

Comme prévue, la rentrée des élèves de Château Garnier s'est faite dans les trois classes (maternelle, CP-CE1, CE2-CM1-CM2).

Malgré plusieurs départs, l'effectif de l'école s'est maintenu grâce à la venue de nouvelles familles dans la commune.

Pour cette année, l'école a accueilli une nouvelle enseignante (Anne Cousseau, cycle 3) et Jill Gaborit, recrutée pour l'aide à la direction et la biblio-

thèque de l'école.

Cette année, les enfants de la grande section au CM2 participent à une chorale d'école consacrée, en lien avec le projet d'école, aux chants du monde.

Dans l'optique d'offrir aux élèves un cadre culturel riche, les trois classes participent cette année encore au projet *Ecole et Cinéma* et enfin, les élèves profiteront régulièrement de la bibliothèque de Château Garnier.



La Fête des Ecoles

L'année dernière, le 1er juillet, le village était un peu chamboulé. La circulation était coupée devant l'école, et les va-et-vient entre la salle « semailles au vent », la garderie et les salles de classes n'ont pas arrêté. En effet, la Cendille, école de musique intercommunale du Pays Gencéen avait proposé à l'association des Parents d'Elèves et aux enseignants de l'école de fêter conjointement la fin de l'année. Ce fut une première dans l'organisation.

Un timing serré pour faire passer tous les groupes musicaux rendant compte du travail de l'école de musique, mais laissant aussi la place aux réalisations des enfants de l'école de Château Garnier. Des lieux à baliser, et la volonté des parents de garder l'esprit kermesse avec les stands traditionnels : enveloppes, chamboûle tout et pêche à la ligne.

Là-dessus, s'est greffé le match de football France Brésil. Les papas se sont mobilisés pour amener la télévision, et ainsi, ceux qui le souhaitaient ont pu rester dîner le soir. Après le match, quelques uns sont restés danser sur des

musiques traditionnelles, pour un bal folk improvisé, lâchant la tension liée à l'organisation de cette journée.

Une organisation matérielle pas évidente pour une première. Beaucoup de monde est passé à Château Garnier ce jour-là, et peut-être que quelques uns se sont sentis noyés par une organisation dépassant une simple fête de l'école. Beaucoup ont pu découvrir les réalisations de l'école de musique, très variées dans les styles. Le choix du lieu, le centre bourg, a permis aux pensionnaires de la maison de retraite une sortie estivale et animée.

Cela a changé nos habitudes, peut-être bousculé un peu, mais l'ambiance était festive. Et c'était l'occasion de vivre dans notre village une dimension festive au niveau de la communauté de communes.

Entre deux représentations, nous avons tout de même pu dire au revoir et merci à Mme Cogny Champion qui a été présente à l'école de Château Garnier depuis plusieurs années, et la commune

a pu remettre les traditionnels dictionnaires à ceux qui portaient en 6ème.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette fête et à cette ambiance chaleureuse appréciée des visiteurs qui se sont déplacés des villages alentours pour venir à Château Garnier, y compris les papis et les mamies, et les membres du comité des fêtes et d'autres associations. Merci à tous ceux qui ont dépensé du temps et de l'énergie pour cette grosse fête de village qui n'aurait pu avoir lieu sans leur concours.

Composition du bureau de l'APE

- Présidente : Agnès Cognée
- Vice présidente : Isabelle Ribardière
- Trésorière : Michelle Mesrine
- Trésorière adjointe : Félicia Ulhen
- Secrétaire : Colette Salle
- Secrétaire adjointe : Nadia Lelong.

Le Plan d'Eau

La saison 2006 qui s'est achevée le 1^{er} octobre a été dans l'ensemble plutôt satisfaisante.

La pêche, principale ressource de l'association a connu un très grand succès puisque 100 cartes de plus que les années précédentes ont été vendues (environ 800 au total).

La baignade a connu une fréquentation équivalente aux années précédentes malgré le mauvais temps du mois d'août.

Le camping a été peu fréquenté et n'a accueilli pratiquement que des pèlerins se rendant à St Jacques de Compostelle. Par contre, les ouvriers travaillant aux silos de la coopérative de Usson seront au camping jusqu'en juin 2007.



Le 14 juillet : malgré un buffet bien copieux, nous avons eu moins de convives, mais un superbe feu d'artifice clôture cette soirée.

La fête de la bière : seulement une centaine de repas et peu de consommation, mais toujours une bonne ambiance. Bien qu'il n'y ait pas eu de bénéfice, la fête sera reconduite en 2007 mais avancée d'une semaine pour ne pas tomber en même temps que la fête d'Usson. Nous comptons sur votre présence.

Le concours de belote aura lieu le samedi 15 janvier 2007 à 20h30 à la salle des fêtes avec son traditionnel « Réveillon ». Venez nombreux !!! C'est délicieux et l'ambiance y est super !!!

Vous êtes tous invités à participer à l'assemblée générale suivie de notre banquet qui aura lieu le dimanche 25 février 2007.

L'empoissonnement commence : des gardons, des



Le Tennis

Le Tennis Club du plan d'eau lors de son assemblée générale annuelle du 25 novembre a décidé de maintenir les mêmes tarifs que les années précédentes pour la délivrance des cartes annuelles et de reconduire les cours d'été d'initiation au Tennis pour les jeunes de notre commune. De plus, pour relancer l'activité du Club, trois actions seront menées : une auprès de l'école pour proposer l'aide du club à l'enseignement du mini-tennis dans le cadre des activités scolaires sportives des enfants (un accord de partenariat existe entre l'Education Nationale

et la Fédération Française de Tennis depuis une dizaine d'années et cet enseignement est pratiqué dans de nombreuses écoles primaires). Une autre auprès du Club de Tennis de Gençay pour obtenir une heure de cours par semaine par un moniteur professionnel.

Une troisième, en proposant aux Parents d'Elèves pour les enfants intéressés, une journée (le mercredi 30 mai 2007) à Roland-Garros.

A vous tous, le Tennis Club adresse ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle 2007.



Le Jumelage



La réunion entre les délégations des quatre pays a eu lieu cette année à Tettngang au bord du lac de Constance, lac se trouvant aux frontières allemandes, suisses et autrichiennes.

Pour nous français, nous étions les plus loin (900 Km), il a donc été décidé que le comité de Château Garnier enverrait une délégation de quatre personnes, n'ayant trouvé aucun autre participant. Au dernier email reçu, l'Allemagne envoyait 24 participants, l'Autriche 11 et l'Italie 11. Malheureusement trois jours avant le départ notre présidente Claudette Marchand est retenue chez elle pour cause de maladie. Nous n'étions donc qu'un seul couple à participer à cette rencontre de trois jours. Arrivée prévue à 16 heures à l'Hôtel Rosengarten de Tettngang, nous franchissions la porte à 16h10, c'est dire notre ponctualité, seuls les Allemands étaient arrivés.

La réunion prévue à 17h30 dans la salle de conférence de l'Hôtel n'a donc pas pu avoir lieu, seul le cocktail de bienvenue nous a permis de prendre contact avec nos amis Allemands et les Autrichiens qui viennent d'arriver. Le président du Tuoro Club nous présente le nouveau maire d'Amöneburg, Michaël Richter (40 ans). Sont présents quelques visages connus, Bernd, Wolfgang, Michaëla, Werner et Rosy, Thomas et Martina. La délégation Autrichienne avec leur maire Joseph Naderer et son interprète Alexandre le neveu de Johana Eder, Joham Schwab, Karl et Marianne Kargl que nous

avons logés en 2004. De tout ces anciens manquaient Wilfried Mayr, Autriche et Richard Schick, Mardof, vous vous souvenez le chanteur dans la salle de Château Garnier lors de la soirée d'adieux en 2004. Les Italiens n'étant toujours pas arrivés, nous décidons d'aller faire un tour en ville. Tettngang situé à 10 Km environ du lac de Constance possède un château magnifique du XVIII^{ème} siècle appartenant à la famille De Montfort descendant de Jérôme Bonaparte, un hôtel de ville superbe. La ville est décorée pour la fête de fin de récolte du houblon qui va avoir lieu très bientôt ; houblon utilisé dans la fabrication de la bière.

Au retour nous faisons connaissance du nouveau maire Italie : Mario Bocérani (49 ans) et de son équipe entièrement renouvelée. Nous sommes environ 45 à la bière bien sûr, et les « ya ya » et « si si » qui fument de partout, heureusement nous avons Christine d'un côté et Rose Marie de l'autre et aussi Alexandre qui volent à notre secours en se faisant un plaisir de nous traduire. Samedi 7 réunion commune, discours de bienvenue des trois maires présents ; présentation du thème de la rencontre pour « une meilleure connaissance des citoyens et des institutions de chaque pays ». Le Maire Allemand se propose de venir faire connaissance de notre maire Mr Audoux. Pour 2007 la délégation Italienne nous présente le programme de la rencontre qui aura lieu le week-end de l'Ascension du 17 au 20 mai à Tuoro ; possibilité d'une vingtaine de personnes et invitation

du groupe folklorique de chaque pays. La réunion se termine par la remise des cadeaux pour la municipalité et le comité de Jumelage. Prochaine rencontre de ce genre peut-être vers Lyon pour une meilleure répartition géographique.

L'après-midi est consacré au tourisme, il fait très beau. Nous prenons le bac pour l'île de Maïnau près de Constance, île paradisiaque avec des fleurs partout, un superbe château baroque et des jardins en terrasse avec une variété d'arbres et de fleurs tous aussi beaux les uns que les autres. Dans cet espace une serre tropicale accueille une multitude de plantes et de papillons. Au retour nous visitons l'église baroque de Birnau, haut lieu de pèlerinage à la gloire de la Vierge Marie. Le dîner en commun ce soir-là fut très arrosé avec le vin de Tuoro, la bière Allemande et la « médecine » de Wolfgang, le petit Maire d'ERFURTHAUSEN. Nous fêtons l'anniversaire du Maire Italien ; tout ceci nous entraînant tard dans la nuit.

Fin des festivités le dimanche matin ; ce fut une rencontre très sympathique.





La Pêche

Suite à la réunion des Présidents du samedi 4 novembre 2006 :

- ◆ Saison 2007 : dates d'ouvertures.
- ⇒ Truite 2^{ème} samedi de mars « le 10 »
- ⇒ Sandre, brochet le 12 mai
- ⇒ Black bass le 9 juin (sous réserve)
- ⇒ Fermeture même date que les carnassiers.

Le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) disparaît il est remplacé par l'ONEMA « Office National Eau Milieu Aquatique »

- ◆ Les cartes : disparition de la taxe piscicole, elle est remplacée par la CPMA « cotisation pour la protec-

tion du milieu aquatique »

La carte complète devient carte majeure, la carte jeunes devient la carte mineure de 12 à 18 ans. Enfin la carte journalière du 1^{er} juin au 31 décembre devient carte « extension » à la 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

La carte réduite disparaît.

- ◆ Prix des cartes :

- ⇒ Majeure : 65 €
- ⇒ Vacances : 30 €
- ⇒ Mineure : 15 €
- ⇒ Journalière : 10 €
- ⇒ Découverte : 2 €

Par rapport à l'année précédente l'augmentation est de 1 €.

Les cartes seront en vente

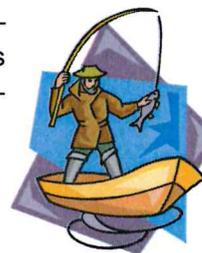
chez Mr Lucquiaud Régis, gargariste et au Bar-restaurant la Papill'Hote.

Les résultats de cette année qui se termine, sont assez satisfaisants, la vente des cartes restant équilibrée.

En novembre nous avons procédé à un alvintage de tanches, gardons et bien entendu pour l'ouverture de la truite le 10 mars 2007, un lâcher est prévu.

Dans l'ensemble la saison 2006 est bonne.

Bon-
fêtes
d'an-
tous.



n e s
de fin
née à

L'A.C.C.A.

Encore une saison de chasse qui s'écoule au même rythme que les années précédentes avec ses ouvertures diverses et des fermetures qui me semblent de plus en plus tôt.

Est-ce une idée ... ?

Pour le petit gibier, ce fut une saison d'après certains chasseurs, tout à fait correcte.

Pour le chevreuil, notre quota a été diminué pratiquement de moitié : l'année dernière, 18 animaux et cette année 10. Pourtant, la population de cet animal ne semble pas régresser.

C'est pourquoi, le 4 février 2007, je demande de l'aide auprès des Castelgarniérais pour effectuer un comptage.

La journée se déroulera de la façon suivante :

- ⇒ 7H30 Casse croûte à la salle de fêtes
- ⇒ 8H15 Consignes
- ⇒ 9H00 Arrivée sur le terrain
- ⇒ 13H00-13H30 Retour - Apéritif offert
- ⇒ 14H00 Pot au feu - participation 5€ par personne

Les inscriptions se feront auprès des personnes suivantes :

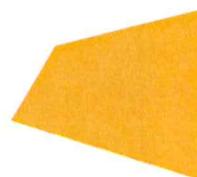
- ◆ M. LELONG HUBERT
05 49 87 80 44
- ◆ M. LELONG PIERRE.JEAN
05 49 87 87 95

- ◆ M. MATHIEU JEAN
05 49 87 88 47
- ◆ M. VETAULT ERIC
08 71 58 82 39

Si le beau temps est au rendez-vous et si St Hubert veille sur nous, nous passerons, je crois un très agréable moment. Merci d'avance aux « lève tôt ».

Je présente, à tous les Castelgarniérais, mes meilleurs vœux pour 2007.

LE PRESIDENT



Histoire de notre Eglise : Les cloches (Extrait du livre de Mr BAUDOUX)



Avant la construction de la nouvelle église, le Conseil municipal eut à examiner une requête du Conseil de fabrique de la paroisse, signalant que la cloche de l'ancienne église, d'un poids de 150 kg, ne produisait plus aucun son et qu'en l'état actuel de ses finances, la fabrique ne pouvant prendre à sa charge l'acquisition d'une nouvelle cloche.

En sa séance du 29 novembre 1881, le Conseil municipal, reprenant cette argumentation dans ses attendus, et « considérant la privation des habitants de la commune occasionnée par le manque de cloche » (sic) vota à cet effet la somme de deux mille francs à prendre sur les revenus ordinaires de la commune et payable en trois années. Il amortissait toutefois sa décision des réserves et conditions suivantes, frappées au coin du bon sens local :

Il serait défendu de carillonner et « dans le cas où un carillon aurait lieu, le carillonneur et le demandeur seront responsables de la casse de la cloche ». (sic)

Le fondeur accorderait un crédit d'un an sans intérêt, et s'engagerait à transporter à ses frais la cloche du vieux clocher dans le nouveau, lorsque ce dernier aurait été édifié.

L'entreprise choisie fut l'ancienne fonderie SAINT LOUP créée en 1840 à Orléans dont l'enseigne, « A L'ACCORD PARFAIT » résumait à elle seule les objectifs. Dirigée par Monsieur G. BOLLEE, l'entreprise se targuait à cette époque d'avoir assuré la fourniture de 2000

cloches paroissiales, parmi lesquelles celles de nos voisins de CHAUNAY, CHERVES, LE VI-GEANT, L'ISLE JOURDAIN. Au demeurant, la fonderie BOLLEE, fière de ses traditions, garantissait sur ses encarts publicitaires d'alors, une prestation soignée :

Qualité supérieure du métal composé de 78 parties de cuivre rouge pour 22 d'étain des meilleurs.

Emploi d'un sonomètre particulier pour déterminer l'appréciation exacte du ton, diapason donnant le LA suivant 870 vibrations/seconde.

Refus de cloches tournées extérieurement « opération qui supprime toutes décorations artistiques sans rien ajouter à la sonorité ».

Refus de la peinture, « moyen employé pour dissimuler les défauts de moulage et la mauvaise apparence de métaux de basse qualité ».

Le 3 novembre 1882, la vieille maison « A L'ACCORD PARFAIT » adressait au maire de CHÂTEAU GARNIER un élégant prospectus sur fond bleu ayant pour titre : « NOTE SUR LA SUSPENSION DES CLOCHES ».

« Le sieur BOLLEE s'engage à fournir à la commune de CHÂTEAU GARNIER une cloche du poids de 510 kilos sonnante le « SOL », munie de tous ses accessoires de suspension et rendue au clocher prête à sonner. Montant : 1910,50 francs ».

« Valeur payable à la volonté de la commune dans les cinq ans de la garantie des travaux, moyennant intérêts à 5% l'an

pour toutes sommes dues, à courir un an après la livraison des dits travaux ».

« La cloche devra être très sonore, belle de moulage, porter une belle ornementation et les inscriptions ainsi que les armoiries, et un métal de première qualité formé de 78 parties de cuivre rouge-Chili affiné, pour 22 d'étain biletton ».

« Les accessoires de suspension, d'un bon système très solide, bien confectionnés et en bons matériaux devront comprendre le mouton, la demi-roue, le battant en fer forgé et tourné, monté avec un baudrier en cuir noir, avec boulon et chappe en fer ; les coussinets en bronze dur, les ferrures à écrous ; enfin la corde de la sonnerie ».

« Tous les transports seront au frais de sieur BOLLEE, de sa fonderie à la gare la plus proche de CHÂTEAU GARNIER, et de la dite gare à CHÂTEAU GARNIER aux frais de la commune, qui aura aussi à ses frais l'ouverture et la fermeture du passage pour entrer la cloche au clocher ».

« L'église de CHÂTEAU GARNIER devant être construite, le fondeur devra aller gratuitement descendre la cloche du clocher actuel et la poser dans le clocher neuf, à condition que ce travail se fasse avant dix ans au plus, et sous réserve de cette clause, au cas où, d'ici le moment de la translation de la cloche, le fondeur serait décédé ».

La facture, en date du 23 janvier 1883, « pour la fourniture

Histoire de notre église : les cloches

d'une cloche en métal de première qualité, pesant 520 kilos, et accessoires » s'éleva à 1955,20 francs.

La livraison fut fixée au 28 janvier 1883, malgré la demande adressée par Mr BOLLEE à l'abbé Léon FERRE, curé de la paroisse, de retarder de huit à quinze jours la bénédiction en raison de problèmes de fabrication et de divers travaux préalables à la pose.

Ce même 28 janvier 1883 eut lieu le baptême de cette grosse cloche dont la municipalité avait assuré la fourniture. Mais en même temps furent baptisées deux autres cloches destinées à la nouvelle église, l'une de 366 kilos, l'autre de 250 kilos, offertes par de généreux donateurs, dont les noms furent retenus pour le parrainage.

La cérémonie se déroula en présence de 17 prêtres venus de tout le canton et des environs.

Le registre des actes paroissiaux de 1883 apporte un éclairage particulier à cette cérémonie. Il précise : « Cette paroisse était autrefois pourvue de quatre petites cloches qui d'après les souvenirs populaires, semblent avoir disparues dans la tourmente révolutionnaire. En 1809, Mr CARTEAU, alors curé de cette paroisse, en bénit une nouvelle qui eut pour parrain Mr LE MAYE, seigneur de MOISEAUX, et pour marraine Mme DE VAREILLES, dame de CHATILLON et autre lieux... C'est cette dernière cloche, d'un poids de 150 kilos et aujourd'hui brisée, qui a donnée naissance aux trois qui font l'objet

de cette fête ».

Un peu de l'âme de cette vieille cloche devenue « braillarde » passait ainsi dans celle des jeunes cloches, qui donnaient respectivement les notes ci-après :

La grosse ou bourdon, d'un poids de 520 kilos, le SOL dièse avec 3 seizième de ton bas,

La moyenne, d'un poids de 366 kilos, le LA dièse avec 3 seizième de ton bas,

La petite, d'un poids de 250 kilos, avec un huitième de ton élevé.

On relève sur nos cloches les inscriptions qui suivent :

Sur la petite : « L'an 1883, Mr l'abbé Léon Maurice FERRE étant curé de CHÂTEAU GARNIER, j'ai été donnée à cette paroisse par Mlle Eléonore BONNET, de CHABANNES, et je m'appelle ELEONORE, MARIE-MADELEINE, ISABELLE. Mon parrain est Mr Emile MOULLIN, receveur de l'enregistrement et propriétaire à CHABANE, et ma marraine Mlle Isabelle BONNEAU, nièce de la donatrice ».

En exergue, on lit : « Dédicée par les cérémonies saintes, j'annonce maintenant au peuple chrétien les joies et les tristesses de la vie ».

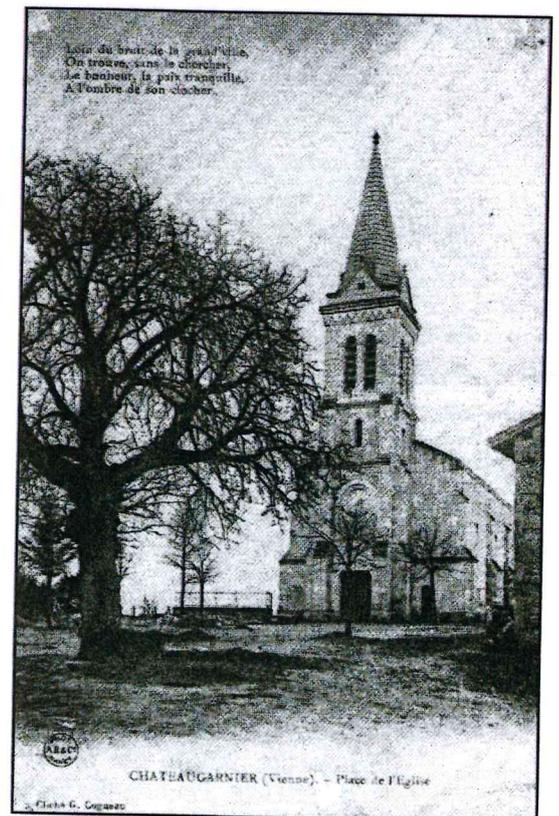
Sur la moyenne : « A mon baptême, fait en l'année 1883, j'ai eu pour parrain Mr Pierre, Augustin, Daniel MESMAIN et pour marraine Mlle Marie-Françoise, Eugénie, Anaïs DAZAC, qui m'ont donné les noms d'AUGUSTINE - EUGENIE ».

En exergue, apparaît : « consacrée au culte divin, je

donne chaque jour le signal de la prière dans la paroisse SAINT-MAURICE de CHÂTEAU GARNIER ».

Sur la grosse : « j'ai été bénite l'an de grâce 1883, sous le règne glorieux de LEON XIII et le pontificat de Mgr Henri BELLOT des MINIERES, évêque de ce diocèse, Monsieur l'abbé Léon Maurice FERRE étant curé, et Monsieur Pierre MESMAIN, maire de CHÂTEAU GARNIER. Mon parrain Monsieur Charles Louis Marie, comte de BRIEY, et ma marraine, Dame Thérèse Nelly DE BEAUREPAIRE, m'ont nommée MARIE THERESE-SAINTE MAURICE;

En exergue, figure : « Par mes mélodies, j'embellis désormais les solennités de la région ».



La Page Nostalgie

CHÂTEAU GARNIER EN 1934

Voici les différents commerces ou activités qui existaient en 1934 dans notre commune.

(extrait de l'annuaire du commerce DIDOT-BOTTIN 1934).

CHÂTEAU GARNIER : 155 m d'altitude sur la rive du Clain est situé à 38 km au S.O. de Montmorillon, à 7 km d'Usson, à 18 km de Couhé.

1062 habitants dont 573 en agglomération.

Foires le 29 juin, le 1er août et le 22 les autres mois.

Maire : Mr Thénault.

Curé : Abbé Cornut.

Aubergistes : Benéteau, Berger, Bon, Cousin, Gautron; Sicard.

Réparations automobiles : Bernard, Grémillon et Arlot.

Banque : Banque Adam (Sté Nouvelle).

Entreprise de battage : Barrier; Fumeron.

Boucher : Deforges.

Bourelriers : Bourdin, Fumeron.

Cafetiers : Barrier, Lafond, Marsault, Neveux.

Chapeliers : Charpentier, Dazac.

Charpentiers : Barillet, Bernard, Bon.

Charrons : Barrier fils, Berger.

Cordonnier : Marsault.

Cycles : Bernard, Deschamps.

Marchand d'engrais : Benéteau, Guillaud.

Epiciers : Barillet, Bellaud, Bernard, Daugé, Deschamps, Guy, Pautrot, Thibault.

Géomètre : Gabirault.

Hôtels : de la Boule d'Or, du Chêne Vert, de France, des Voyageurs.

Marchand de machines agricoles : Deschamps.

Maréchaux : Deschamps, Foin, Gétreau, Valade.

Entreprise de menuiserie : Bernard, Bon, Moineau.

Meunier ; Gavalet.

Sage-femme : Neveux.

Scieries mécaniques : Barrier, Fumeron.

Tabac : Guillaud.

Loueurs de voitures : Arlot, Cousin, Guyot.

Hameaux : l'Allier, le Grand Chabanne, Champnoir, le Courteil, la Couture, Envau, l'Epine, la Gadelière, Lallier, Laspière, Lavaux, la Péteuille, la Pigerie.





La Page Gourmande

FAR POITEVIN A L'OSEILLE

Ingrédients pour 6 personnes :

- * 2 kg de feuilles d'oseille épluchées (débarrassées de leurs côtes) lavées et essorées,
- * 250g de mie de pain imbibée dans du lait, 4 gros œufs extra frais,
- * 1 gros bouquet de ciboulette, 1 gros bouquet de persil,
- * 3 échalotes émincées (facultatif), 2 petites gousses d'ail émincées,
- * Gros sel, Poivre du moulin, 20 cl de crème fraîche.



Dans une cocotte, faites réduire les feuilles d'oseille, jusqu'à obtention d'une purée.

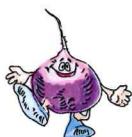
Dans une jatte, écrasez bien la mie imbibée de lait à la fourchette, puis incorporez les œufs un à un en mélangeant bien.

Ajoutez, l'ail, les échalotes, les bouquets émincés, 5 pincées de gros sel, poivrez de trois tours de moulin.

Versez cette farce sur l'oseille dans la cocotte. Bien mélangez le tout. Ajoutez la crème ou le beurre, pour plus d'onctuosité et de douceur.

Cuire à feu doux environ 15/20 minutes en tournant sans arrêt.

On pourra ajouter à cette purée, des petits lardons bien grillés et égouttés.



LA SAUCE AUX PATATES

- * Pour 750 g de pommes de terre,
- * 75 cl de bouillon (ou d'eau),
- * 1 bonne cuillère à soupe de farine,
- * 1 1/2 cuillère à soupe d'huile (ou de saindoux),
- * Ail, persil, fines herbes,
- * Sel et poivre.



Faire revenir les pommes de terre coupées en dés dans une poêle avec de l'huile.

Lorsqu'elles sont cuites, saupoudrer de farine et mélanger bien.

Ajouter le bouillon ou tout simplement de l'eau en continuant de mélanger pour que la sauce ne brûle pas et ne colle pas, cette sauce doit devenir lisse et onctueuse.

Ajouter au cours de la cuisson sel, poivre et ail, laisser cuire encore 5 minutes et rajouter au dernier moment persil et fines herbes.



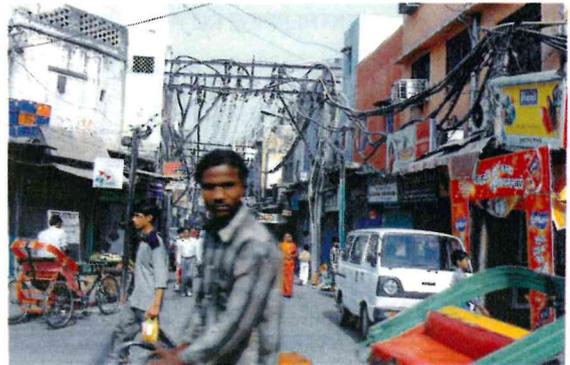
Carnet de voyage

INDE DU NORD

Cette nouvelle rubrique vous permettra de découvrir de nouveaux horizons, une autre façon de voyager, de faire des comparaisons avec notre pays et peut-être aussi d'apprécier un peu plus notre petit village.

Dans ce bulletin, nous vous offrons quelques vues d'Inde du Nord, où se côtoient une immense richesse avec les palais des maharajahs et une pauvreté de tous les jours.

Vue de New Delhi, à l'heure de l'enfouissement des réseaux électriques, on apprécie cette photo ! ➡



↩ Cet abri est le seul logement de cette femme



↩ Temple d'Adinath à Ranakpur

ENTREPRISES ET AUTRES SERVICES DE LA COMMUNE

CHRISTELLE COIFFURE	Mme BETIN Christelle	05.49.87.74.16
ELECTRICIEN MULTI SERVICES	Mr PINTUREAU Laurent	05.49.87.67.24
EPICERIE - CAFE	Mme MOREAU Raymonde	05.49.87.80.51
CARRIERES IRIBARREN	IRIBARRE Fils	05.49.87.73.17
PLOMBERIE COUVERTURE	CHEVAIS Gérard	05.49.87.80.14
ENTREPRISE DE DISTILLERIE	Mr BUNELOT Jean	05.49.87.97.17
ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES	Mrs DUVERGER & GAUTHIER	05.79.87.89.00
ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES	Mr MAGNAN Arnaud	05.49.87.84.25
BOULANGERIE TINGAULT	Mme TINGAULT Elisabeth	05.4987.83.20
GARAGE LUCQUIAUD	Mr LUCQUIAUD Régis	05.49.87.87.13
PLOMBERIE - COUVERTURE	Mr GUIGNER Jean-Bernard	05.49.87.86.54
SARL CHARPENTIER QUINCAILLERIE CORDERIE	Mr CHARPENTIER Marc	05.49.87.80.10
SARL HEBRAS MACONNERIE GROS ŒUVRE	Mr HEBRAS Jacques	05.49.87.86.53
MACON	Mr DUNN Thierry	05.49.97.15.04
ENTREPRISE DE MENUISERIE	Mr MOINEAUD Christophe	05.49.87.84.49
MENUISERIE - MUTI-SERVICES	Mr GABORIT Xavier	05.49.87.67.92
MASSEUR KINESITHERAPEUTE	Mme GUILLARD-SIEPER-Claire	05.49.87.02.12
PEINTURE	Mr SALE	
RESTAURANT LA PAPILL'HOTE	SOUDAGNE Xavier et Estelle	05.49.97.15.60
SONORISATION	Mr VALADE Alain	05.49.87.26.77
THERMODYN	Mr DELAUNAY Frédéric	05.49.87.12.23
BIO-ENERGICIEN - REFLEXOLOGUE	Mr ROUSEAU Thierry	05.49.87.82.59
MAISON DE RETRAITE LA REVERIE	Mme MARTIN Catherine	05.49.87.88.81
CLINIQUE VETERINAIRE	Drs AUDOUX-BABEANU-MAROUTEIX-PRUDHOMME	05.49.87.80.23

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

A.C.C.A : VETAULT Eric	FOYER DE JEUNES : BERNARD Wilfried
A.F.N. : CHEVAIS Gilles	L'ETEURBEUIL : MESMIN Jean-Paul
AINES RURAUX : URBAIN Andrée	PARENTS D'ELEVES : COGNEE Agnès
CANTINE SCOLAIRE : GUY Laura	PECHE : BONNIN Christian
CHORALE : RESSEGAND Jean-Marie	PLAN D'EAU : DUVERGER Daniel
CLIQUE L'ESPERANCE : MOINEAUD Jean-Jacques	SECTEUR PAROISSIAL : LUCQUIAUD Estelle & BLANC Delphine
COMITE DE JUMELAGE : MARCHAND Claudette	TAROT : DEVERGE Christian
COMITE DES FETES BERNARDIE Claude	TENNIS : CARZAN Claude
CYCLOS ET GYM : CHASSAGNE Jean-Claude	THEATRE : LAFRECHOUX Sébastien
EDEN : BARRAULT Jean-Pierre	
FOOTBALL : MESMIN Jean-Paul & LAFRECHOUX Jean-Michel	



Comité de rédaction :

François AUDOUX

Claude BERNARDIE

Claudine CHEVAIS

Christian DEVERGE

Huguette LEOBET

Claudette MARCHAND

Isabelle RIBARDIERE



Publication assistée par ordinateur :

Isabelle AUDOUX

Eliane BARREAU

Gwendoline LACOSTE

Michel ROUET



Joyeux Noël et Bonne Année

